

que un service d'utilité publique et de permettre aux bureaucrates d'élaborer des plans qui, assurent-ils, seront les plus équitables et les plus rentables. Et cela, tout simplement parce que le gouvernement craint de discuter publiquement les données précises et le principe du contrôle de l'offre et des marchés.

Les sentiments du ministre de l'Agriculture, favorables à la démocratie et à la consultation, sont en profond désaccord avec le fond du bill C-197. Essentiellement, le bill donne au gouvernement le pouvoir de construire, sans vote du Parlement ni plébiscite des agriculteurs, un genre de gestion universelle et étatiste de l'offre, concept qui n'a pas l'approbation de son propre comité spécial sur l'agriculture ni de la collectivité agricole canadienne. Dans un éditorial du 7 mai, le *Manitoba Co-operator* déclare:

L'agriculteur va décider, à titre de membre d'une industrie vitale de production, de demander au gouvernement de lui fournir le cadre législatif qui lui permettra de conduire ses propres affaires, ou il veut que le gouvernement fasse de lui un employé d'une organisation systématique et publique de production d'aliments.

Si le gouvernement n'estime pas que l'industrie devrait être contrôlée par les producteurs, il devrait alors refondre complètement le bill C-197.

En vertu de cette mesure, le cabinet pourra faire relever tout produit de ferme d'un conseil national de commercialisation sans même consulter le Parlement. Cet office serait habilité à «déterminer à quelle quantité, à quel prix et en quel temps et lieu, le produit réglementé ou l'une de ses variétés, classes ou qualités peuvent être commercialisés dans le commerce interprovincial ou le commerce d'exportation». L'office pourrait exiger que le fermier obtienne un permis afin de cultiver ou de produire le produit réglementé ou de le vendre sur les marchés interprovinciaux ou d'exportation. Les offices de commercialisation auraient le pouvoir de percevoir des redevances et des frais pour payer leurs dépenses, ou de gérer des comptes communs pour un système de paiements initiaux, intérimaires et définitifs aux fermiers. Le fermier sera donc forcé de payer pour cette immense machine bureaucratique.

Le bill prévoit la nomination d'inspecteurs qui auront presque carte blanche pour chercher des produits réglementés et examiner les livres et les documents des fermiers. Tout fermier qui ne se plie pas aux exigences d'un office de commercialisation sera passible d'emprisonnement de deux ans au maximum. Pardi, toutes nos prisons seront pleines de fermiers! Le cabinet aura le pouvoir de créer un Conseil national de commercialisation des produits de ferme qui surveillera et examinera l'activité des offices de commercialisation

et le fonctionnement des programmes établis en vertu de ce projet de loi. Les responsabilités des offices s'étendraient depuis la production jusqu'à la vente, la fixation des prix, l'emballage, le transport et l'entreposage.

Il faut se demander d'abord et avant tout quel groupe cherche à faire adopter ce projet de loi: les associations agricoles, porte-parole des cultivateurs, ou un gouvernement résolu à soustraire l'agriculture à la libre entreprise pour l'étatiser par ce que les ministériels appellent le «contrôle de l'offre» des produits agricoles. Si le projet de loi est adopté, et il le sera si le gouvernement se sert de sa majorité pour y parvenir, comme il l'a fait pour le programme LIFT, nous n'aurons plus alors à nous préoccuper des desiderata du Québec ou de l'Ouest. Les Canadiens commenceront plutôt à se demander ce que veut au juste le gouvernement fédéral.

Il est peut-être utile, dans ce contexte, de revoir certaines mesures législatives que le gouvernement a présentées à la Chambre au cours de la présente session et de considérer certaines propositions que le gouvernement est en train d'étudier, car ces propositions serviront de fondement à de nouvelles mesures législatives. Nous avons maintenant le fameux, ou plutôt, devrais-je dire, l'infâme Livre blanc qui propose un impôt de confiscation pour les petites entreprises et un impôt quinquennal sur les gains en capital, ce qui va simplement faire fuir les capitaux d'investissement. Si l'on y ajoute les droits de succession, qui rendent impossible la survie de l'entreprise familiale, le groupe à revenu moyen sera effectivement supprimé en deux générations.

L'hon. M. Dinsdale: Grand frère a raison.

M. Muir (Lisgar): Tout récemment, nous avons eu le programme LIFT obligeant les agriculteurs à faire des jachères d'été pendant deux années consécutives, pratique agricole des plus aléatoires, mais à laquelle le cultivateur doit se plier s'il veut obtenir un contingent suffisant pour vendre les céréales qu'il a déjà sur les bras. On l'a fait sans consultation avec nos agriculteurs et sans égard pour la saine économie des Prairies, car le gouvernement a adopté une attitude défaitiste envers nos problèmes de commercialisation après avoir laissé nos exportations de blé dégringoler de la première à la sixième place sur les marchés mondiaux. Cette situation a surgi parce que le gouvernement, prenant exemple sur le premier ministre (M. Trudeau), n'a pas été assez dynamique dans son approche des problèmes d'entreposage, de transport ou de vente des céréales canadiennes et a, en fait, réduit les sommes affectées à la recherche sur ces questions touchant nos collectivités agricoles.

[M. Muir (Lisgar).]